

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la goëlette *Courrier*, ile du *Prince-Edouard*, faisant le service entre les petits ports le long de la côte, pour l'année finissant le 30 juin 1875.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de rattachage et radoub du steamer *Napoléon III* et radoub du steamer *Druid* endommagés par le pont de glace à *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1875.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service des pêcheries, ile du *Prince-Edouard* et *Manitoba*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien d'une goëlette du gouvernement employée à la protection des pêcheries du *Golfe*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'une bâtisse dont on se servira comme hôpital à *Arichat*, *C. B.* (à revoter), pour l'année expirant le 30 juin 1875.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses comme aide pour l'agrandissement de l'hôpital de *Ste. Catherine*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour édifices publics à *Manitoba*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'enlèvement de la neige à *Ottawa*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gaz pour le Sénat et les départements (omis), pour l'année expirant le 30 juin 1875.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du combustible et éclairage, *Bureau Hall*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour maison de douane à *Pictou*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de l'hôpital de la Marine, *Ile du Prince-Edouard*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du bureau de poste, *London*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du bureau de poste à *St. Jean, Nouveau Brunswick*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de la station de quarantaine, *Yarmouth, N. E.*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du bureau de poste, *Ottawa*, pour le terrain, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de l'observatoire, *Québec*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses pour loyers et réparations, pour l'année expirant le 30 juin 1875.